

BTS - Métiers de la coiffure

N° de fiche RNCP : 20687

Nomenclature du niveau de qualification : Niveau 5

Code(s) NSF : 336 : Coiffure, esthétique et autres spécialités de services aux personnes

Date d'échéance de l'enregistrement : 01-01-2024

- **Certificateur**

Nom légal	Nom commercial	Site internet
MINISTERE CHARGE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	-	-

- **Résumé de la certification**

Activités visées :

Dans le cadre des différents types d'entreprises, le technicien supérieur en « Métiers de la coiffure » peut assurer les fonctions suivantes :

- Expertise et conseils scientifiques et technologiques,
- Gestion, management,
- Définition et mise en œuvre de la stratégie commerciale.

Cette profession demande de suivre de façon permanente l'évolution des produits, des techniques et l'apparition de nouveaux matériels. Le technicien supérieur assure une veille permanente dans les domaines relevant du secteur de la coiffure (normes, réglementation européenne, évolution du marché, ...). De même il est nécessaire qu'il porte une attention particulière aux questions d'allergie professionnelle et de prévention ainsi qu'aux évolutions sociologiques de la clientèle.

L'action de ce professionnel s'exerce conformément aux règles d'hygiène, de sécurité et d'ergonomie.

Les choix et les actions du professionnel s'inscrivent dans le respect de la législation en vigueur, la prise en compte de la politique de développement durable et d'une démarche qualité.

Les responsabilités du technicien supérieur sont définies selon sa position dans la structure. Il peut exercer ses activités en autonomie totale ou partielle.

Compétences attestées :

Le titulaire du BTS Métiers de la coiffure est un technicien hautement qualifié dans le secteur de la coiffure. Il possède un haut niveau scientifique et technique ainsi que la maîtrise d'au moins une langue étrangère. Il est en relation avec une clientèle de particuliers et de professionnels et ses activités s'inscrivent dans une démarche qualité.

Il assure les fonctions d'expertise, de conseils scientifiques et technologiques, de gestion, de management, de définition et de mise en œuvre de la stratégie commerciale.

Ce technicien :

Conçoit et met en œuvre des techniques professionnelles

Assure une veille permanente dans les domaines de la coiffure (normes, réglementation...)

Elabore des protocoles innovants en termes de prestations et de services

Conseille et vend des produits, des services et des matériels

Elabore le projet d'exploitation et/ou du business plan, en assure le suivi et son éventuelle adaptation

Participe à la gestion de l'entreprise et à la mesure de ses performances

Gère et encadre le personnel

Participe au lancement de produits, de matériels et de services

Développe la relation de services

Gère et développe le « portefeuille clients ».

Modalités d'évaluation :

- **Secteur d'activité et type d'emploi**

Secteurs d'activités :

Salons ou entreprises de coiffure ;

Entreprises de distribution de produits capillaires et de matériels ;

Entreprises de fabrication et de commercialisation de produits capillaires et de matériels.

Type d'emplois accessibles : Chef d'entreprise, responsable de salon, responsable de réseau, responsable de points de vente, manager, conseiller expert, évaluateur, conseiller-formateur, marchandiseur, développeur (à l'échelon régional, national, international), assistant directeur artistique, technico-commercial, responsable commercial.

Code(s) ROME :

D1202 – Coiffure

L1501 - Coiffure et maquillage spectacle

D1501 - Animation de vente

D1406 - Management en force de vente

M1302 - Direction de petite ou moyenne entreprise

Références juridiques des réglementations d'activité :

- Voies d'accès**

Le cas échéant, prérequis à la validation des compétences : -

Validité des composantes acquises :

Voie d'accès à la certification	Oui	Non	Composition des jurys
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X		Universitaires, enseignants, professionnels
En contrat d'apprentissage	X		Universitaires, enseignants, professionnels
Après un parcours de formation continue	X		Universitaires, enseignants, professionnels
En contrat de professionnalisation	X		Universitaires, enseignants, professionnels
Par candidature individuelle		X	-
Par expérience	X		Universitaires, enseignants, professionnels
			Oui Non
Inscrite au cadre de la Nouvelle Calédonie		X	
Inscrite au cadre de la Polynésie française		X	

Liens avec d'autres certifications professionnelles, certifications ou habilitations : Non

Base légale

Référence au(x) texte(s) réglementaire(s) instaurant la certification :

Date du JO / BO	Référence au JO / BO
-	Code de l'éducation articles D643-1 à D643-35

Référence des arrêtés et décisions publiés au Journal Officiel ou au Bulletin Officiel (enregistrement au RNCP, création diplôme, accréditation...) :

Date du JO / BO	Référence au JO / BO
-	Arrêté du 26 février 2014

Référence autres (passerelles...) :

Date du premier Journal Officiel ou Bulletin Officiel :

Source France compétences – Ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion - répertoire national des certifications professionnelles régi par l'article L. 6113-1 du code du travail de la loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018.